

Relevé de la réunion du 7 avril 2020

Présents

Ordres, URPS

DCGDR : Mme RECEVEUR, Mme ABATTU, Mme MICHOU

ARS : DD, JJ MORFOISSE, P DURAND, E SCHWARTZENTRUBER, N ROLLIN, C CHOMA

Il est rappelé que les informations sont à diffuser à vos adhérents.

Situation en Occitanie

Le DGA de l'ARS Occitanie adresse ses remerciements à tous.

Il indique que depuis quelques jours, un certain nombre d'indicateurs se stabilisent en Occitanie : nombre d'hospitalisation et réa qui serait lié à un effet positif du confinement.

Nous avons un début de retour positif pour le Grand est mais pas encore pour l'Île de France

32 patients du Grand Est ont été transférés en Occitanie

Le DGA rappelle l'absolue nécessité de réduire les interactions sociales pour freiner la circulation du virus et que les reprises d'activité ne sont pas d'actualité

Il ajoute qu'il y a de très fortes tensions sur les médicaments notamment ceux utilisés en anesthésie-réanimation et qu'il ne doit pas y avoir d'activité utilisant ces médicaments et qui peut être reportée

Lieux dédiés COVID

La mise en place de ces lieux répond à la nécessité identifiée par les professionnels de santé de disposer d'un outil adapté si l'activité le nécessite et si les conditions pour les mettre en place sont remplies. Si l'activité est insuffisante, il faut les mettre en « stand by » et réactiver si besoin.

Sur les 180 lieux identifiés, une cinquantaine est opérationnelle.

Le CDOM 82 se félicite de ce message qui colle à la réalité de terrain. Il n'y a pas de lieu dédié COVID dans le 82.

URPS ML Il n'en existe pas dans le 46

L'ARS indique que les professionnels doivent acheter le matériel.

Masques/blouses

La livraison de masques du stock national est prévue cette semaine dans les pharmacies d'officine, la livraison du stock régional se fera en début de semaine prochaine (information post-réunion)

Le 7 avril 2020, est lancée par les conseils de l'ordre des médecins et pharmaciens l'application GoMask.fr. Le pharmacien d'officine qui le souhaite s'enregistre et renseigne son stock de masques. Après s'être identifié, le professionnel de santé géolocalisé peut voir sur une carte, les pharmacies dotées en matériels de protection, les réserver avant d'aller les chercher. Cet outil est ouvert à tous les professionnels de santé. Cette application fonctionne déjà en PACA. Un tutoriel sera adressé aux professionnels de santé. Le président du CROP indique qu'il y aura la possibilité de mentionner les stocks régionaux de masques.

Information post-réunion

Voir document ci-joint « Information sur l'approvisionnement en masques chirurgicaux en stade épidémique de l'épidémie de coronavirus COVID 19 pour la semaine du 6 avril »

L'ARS indique qu'elle travaille sur le sujet des surblouses/blouses et donnera des informations lors de la réunion de vendredi prochain.

Des participants indiquent que les surblouses/blouses sont réquisitionnées. L'ARS indique qu'elle n'a pas cette information et se renseigne

Information post-réunion

Aucune disposition spécifique à la réquisition des blouses n'a été publiée au Journal Officiel.
L'article L 3131-15 du Code de la santé publique créé par la loi du 23 mars 2020 prévoit que :

"Le Premier ministre peut, par décret réglementaire pris sur le rapport du ministre chargé de la santé, aux seules fins de garantir la santé publique : [...]

7° Ordonner la réquisition de tous biens et services nécessaires à la lutte contre la catastrophe sanitaire ainsi que toute personne nécessaire au fonctionnement de ces services ou à l'usage de ces biens".

De plus, l'article 12-1 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit que :

1.- Le représentant de l'Etat dans le département est habilité, si l'afflux de patients ou de victimes ou la situation sanitaire le justifie, à ordonner, par des mesures générales ou individuelles, la réquisition nécessaire de tout établissement de santé ou établissement médico-social ainsi que de tout bien, service ou personne nécessaire au fonctionnement de ces établissements, notamment des professionnels de santé.

Les sages-femmes signalent des ruptures d'approvisionnement en produits pour nettoyer les sondes endovaginales. L'ARS fait remonter cette information au centre de crise.

Fermeture des cabinets dentaires

Le président du conseil régional des chirurgiens- dentistes rappelle l'importance pour limiter la propagation du virus de suivre les recommandations données par le conseil national : fermeture des cabinets avec mise en place de plateformes d'urgence. Il ajoute que certains chirurgiens-dentistes veulent rouvrir leur cabinet. L'ARS indique que ce matin un communiqué de presse mentionne les dispositions sur les aides publiques (ci-joint) : indemnités journalières pour maladie ou isolement, report des échéances fiscales, activités partielles pour les salariés, fonds de solidarité
Le président du conseil régional des chirurgiens- dentistes demande une action de l'ARS pour éviter ces réouvertures : arrêté ou lettre. Le DGA indique que l'ARS partage cette position et va étudier la question de savoir s'il faut prendre un arrêté.

Divers

Le président du CROM indique que le bulletin d'information COVID de la veille comporte pour le paragraphe « soutien des soignants » deux indications erronées sur l'Association d'Aide aux Professionnels de Santé et Médecins Libéraux (AAPML) et l'Aide et soutien en anesthésie-réanimation

L'ARS indique qu'elle adressera prochainement les numéros comme indiqué dans le relevé de la dernière réunion.

Information post-réunion

Voir deux documents ci-joints actualisés « Prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de COVID 19 » et « Délivrance des avis d'arrêt de travail et versement des indemnités journalières dans le cadre du COVID 19 »

La réunion de vendredi prochain portera sur la stratégie personnes âgées et les tests.